



VOTEZ POUR LES CANDIDATS DE LA LISTE « JA / FNSEA »,
POUR UNE PROTECTION SOCIALE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

Difficultés, mal-être, dépression : apporter des réponses

En 2020, un rapport du député Olivier Damaisin (LREM, Lot-et-Garonne) jetait une lumière crue sur la question du suicide agricole. Il soulignait le foisonnement d'initiatives pour lutter contre le mal-être des populations agricoles. Mais déplorait l'éclatement et le manque de coordination des acteurs de cette lutte. Au final, impossible de savoir qui faisait quoi. Et l'agriculteur en situation difficile peinait à trouver un interlocuteur.

Pour unir nos forces et améliorer le dispositif de prise en charge, JA/FNSEA, MSA, Chambres d'Agriculture, Coopération agricole, Groupama et Crédit Agricole se réunissent pour un point mensuel depuis 2021. Dans un contexte marqué par des crises multiples et des évolutions structurelles majeures, la santé mentale et physique des agriculteurs est notre affaire à tous !

CONTEXTE

Depuis 2020 et la publication du rapport Damaisin, le travail mené par les élus du CAF a permis de rendre visibles les initiatives. Que personne ne soit sans solution face à une situation de mal-être. Structuration du réseau des cellules des chambres d'agriculture sous la bannière « Réagir », demande d'échéancier de paiement des cotisations en ligne, nouveau dispositif d'aide au répit administratif proposé par la MSA,... : les avancées sont nombreuses. Mais les sujets sont multiples et nous devons toujours convaincre les Pouvoirs publics de se saisir du dossier.

Les manifestations de 2024 ont mis en avant le besoin de reconnaissance et le respect de la dignité des populations agricoles. Elles ont rappelé que la lutte contre le mal-être est d'une actualité brûlante. Or, malgré le lancement en novembre 2021 d'une feuille de route interministérielle sur cette question de la prévention, les réponses des Pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur.

ACQUIS DU MANDAT 2020-2025

- ✓ **Des montants inédits d'aide au paiement des cotisations MSA :**
Structuration du réseau d'aide aux agriculteurs en difficulté des chambres d'agriculture sous la bannière « Réagir »
 - Les structures départementales sont désormais connues sous un nom unique. Auparavant, une vingtaine de noms différents coexistaient d'un département à l'autre.
 - Grâce à l'embauche d'un permanent national, les activités des cellules ont été réorganisées autour d'une offre de services commune.
 - Un site Internet va aussi permettre de trouver les noms et coordonnées des référents sur une carte de France interactive.
- ✓ **Mise en œuvre d'une Journée annuelle des réseaux professionnels de l'accompagnement du mal-être** pour consolider les liens, échanger sur les difficultés, raisonner solutions pour mieux accompagner et avancer ensemble (3 éditions depuis 2022 : près de 200 collaborateurs et élus réunis chaque année).
- ✓ **Renforcement du crédit d'impôt remplacement en cas de maladie ou d'accident du travail**
- ✓ **Formation de 8 000 Sentinelles** (salariés d'organisations agricoles, de MSA, agriculteurs, vétérinaires) à la détection du mal-être sans oublier le "Réseau Agri-Sentinelles", développé depuis 2020 par la Coopération agricole.
- ✓ **Création par la MSA d'une aide au répit administratif** qui vient s'ajouter à l'ensemble du dispositif d'aide au répit (remplacement, soutien psychologique, séjours partir pour rebondir).
- ✓ **Mise en place de démarches « aller vers » pour personnaliser la relation entre la caisse de MSA et ses adhérents** (par exemple pour des éleveurs touchés par la FCO, des nouveaux installés, à l'occasion de l'arrivée d'un enfant ou lors d'un départ en retraite).
- ✓ **Création par la MSA d'un nouvel outil d'orientation des exploitants : « soutien agri »** qui a permis de contacter 25 000 exploitants dont 13 000 ont souhaité bénéficier d'un entretien et d'un accompagnement avec la mobilisation de 1 300 élus MSA.
- ✓ **Simplification de l'attribution des échéanciers de paiement** avec le lancement d'un formulaire de demande en ligne et caractère automatique de la remise des majorations de retard.

NOS REVENDEICATIONS

Mettre en œuvre l'aide au passage de relais : la possibilité de partir avant la retraite pour ceux qui n'arrivent plus à assumer leur activité. Les âges de la transmission et de la retraite concentrent les risques de mal-être et de suicide. Depuis l'abandon des préretraites en 2008, JA et la FNSEA défendent la mise en œuvre d'un aide au passage de relais pour permettre à des agriculteurs en mauvaise santé ou en difficulté économique de transmettre à de jeunes repreneurs. **Le cédant percevrait une allocation d'environ 1 200 € par mois (en référence au minimum de retraite à 85 % du Smic) avec prise en charge des cotisations MSA.** Avec une dizaine de dossiers par département et par an, la mesure permettrait de tirer d'affaire des agriculteurs proches de la retraite et de donner un avenir à des exploitations. La loi d'orientation tout juste votée crée ce dispositif. Il faut le rendre applicable !

Simplifier le dispositif AREA : nous avons obtenu une dotation de **7 M€ par an** pour ces dispositifs d'aide aux agriculteurs en difficulté (audit d'exploitation et AREA ou aide à la relance des exploitations agricoles). 1 à 2 M€ à peine sont consommés chaque année depuis 3 ans. Il faut simplifier les critères de mise en œuvre. **Les fonds non consommés pourraient être réutilisés pour l'aide au passage de relais,** le financement des reprises de comptabilités des exploitations en difficulté ou de postes de permanents pour l'aide aux agriculteurs en difficulté.

Donner vie à la nouvelle gouvernance locale : les comités départementaux nés de la feuille de route interministérielle doivent tenir leur rôle de coordination des initiatives et mettre en œuvre des plans d'action.

